Envoyé en préfecture le 13/06/2025
Reçu en préfecture le 13/06/2025
Publié le
ID : 971-249710047-20250604-2025_06_44-DE

MARIE-GALANTE
1ère Communauté de Communes d'Outre-Mer

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 04/06/2025

Nombre de conseillers en exercice	**16**
Nombre de présents	**10**
Nombre de pouvoirs	**2**
Nombre de votants	**12**

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre du mois de juin à onze heures et trente minutes, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en présentiel et partiellement en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MAES, 1er Vice-Président.

Date de convocation du conseil communautaire : **28/05/2025**

	Présent	Absent excusé	Absent
Dr Maryse ETZOL		X	
M. Jean-Claude MAES	X		
M. François NAVIS	X		
Mme Francette JACQUES	X		
Mme Géraldine BASTARAUD	X		
M. Edmond LANCLAS		X	
M. Joël TOTO	X		
Mme Maguy FUMONT-SAMSON		X	
M. Kylian ROMAIN		X	
Mme Joselaine GELABALE	X		
M. Guy ACCIPE		X	
M. Jacques MALADIN	X		
Mme Kénia MALADIN-NEBOT	X		
Mme Betty BESRY	X		
M. Salif FABULAS		X	
M. Francky RODOMOND	X		

Secrétaire de séance : Madame Francette JACQUES

Rue du Fort – BP 48
97112 GRAND-BOURG
+590 590 97 83 58
paysmariegalante.fr

Envoyé en préfecture le 13/06/2025
Reçu en préfecture le 13/06/2025
Publié le
ID : 971-249710047-20250604-2025_06_44-DE

Délibération n°2025-05-44
CESSION ONEREUSE D'UN VEHICULE A LA SOCIETE RTPT

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant la volonté de la Communauté de Communes de Marie-Galante d'optimiser son patrimoine,

Monsieur Jean-Claude MAES, 1er Vice-Président, expose :

Le camion Ampliroll 3.5t de marque Renault, immatriculé CY-447-BT, a été acquis par la CCMG en 2013 dans le cadre de ses compétences de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Sa première immatriculation date du 27 aout 2013. Le prix d'achat de ce véhicule est de 60 990€ TTC. Sa valeur nette comptable au 31 décembre 2024 est de 0,00€.

Ce véhicule devait faire l'objet de plusieurs réparations. Le devis de ces réparations est d'un montant de 6 739.04€ TTC, soit plus de 10% de sa valeur d'achat. De plus, le garagiste qui a diagnostiqué ce véhicule a informé la CCMG que son état présente des détériorations structurelles substantielles, notamment au niveau du châssis et conseille de ne pas engager les réparations. Ce véhicule est donc actuellement non roulant et sans contrôle technique.

Par courrier en date du 14/05/2025, la société RPTP a formulé une proposition d'achat d'un montant de 4000€ (quatre-mille euros), afin d'acquérir le véhicule en l'état.

L'identification de l'entreprise est la suivante :
- RPTP - Section Pichery, 97140 Capesterre de Marie-Galante,
- Siret : 519 391 445 00029,

Au vu de cet exposé, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la cession à titre onéreux du véhicule Renault Ampliroll immatriculé CY-447-BT à la société RTPT pour un montant de 4000€ (quatre-mille euros),

- **DE PRECISER** que ladite cession se fait en l'état du véhicule et sans contrôle technique,

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Certifié exécutoire compte tenu de :
- La transmission en sous-Préfecture le :
- L'affichage le :

COMMUNAUTE DE COMMUNES MARIE-GALANTE

Jean-Claude MAES

1er Vice-président de la CCMG

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, formé devant le tribunal administratif de Guadeloupe ou via le site internet www.telerecours.fr

MARIE-GALANTE
1re Communauté de Communes d'Outre-Mer